18 fév. 94

Cace
FRC
8443

EXTRAIT

des régistres de la Société populaire de Saarbourg, Département de la Meurthe.

Séance de Décadi 30e. Pluviôse, l'an 2e. de la République françoise, une et indivisible.

Le Citoyen Faure, Repréſentant du Peuple dans les Départemens de la *Meurthe*, de la *Moſelle* & des *Voſges*, ayant adreſſé à la Société un mémoire *juſtificatif de ſa conduite*; la Société inſtruite, que les *patriotes les plus purs & les plus incorruptibles* de ces Départemens ont été condamnés par ce Repréſentant à des détentions arbitraires, que plus de quarante d'entre eux envoyés par lui au Tribunal révolutionnaire y ont été honorablement

M+W 16996

acquittés et reconnus avoir été victimes d'un plan odieux de perſécution ; Sachant que les fonctionnaires publics qu'il avoit placés à *Nancy*, que les membres de la Société populaire qu'il y avoit organiſée, étoient pour la pluspart ennemis des principes révolutionnaires, et n'ayant reconnu *dans ſes Agens, Commiſſaires & Delégués* que des principes suspects.

Déclare *à l'unanimité* que les meſures priſes par FAURE ont jetté la consternation parmi tous les bons patriotes qui en ont été les témoins & qu'elle a considéré ſon rappel comme une victoire remportée par les patriotes ſur l'aristocratie.

La Société déclare de plus que les Repréſentans BAUDOT & LACOSTE tous deux biens connus par leur zèle & les ſervices qu'ils ont rendus jusqu'à ce jour à la cauſe de la Liberté, ont en cette occaſion été les fermes appuis des patriotes & que déja l'eſprit public commence à ſe régénérer à Nancy & dans tout le Département de la Meurthe par l'effet des meſures ſages & rigoureuſes qu'ils y ont priſes ;

ARRÊTE que copie du préſent arrêté

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

fera adreſſé à la Convention nationnale, au Comité de Salut public, aux Repréſentans Baudot & Lacoſte, au Repréſentant Faure & à la Société regénérée, ainſi qu'à toutes les Sociétés populaires du Département.

Fait à Saarbourg, les jours & an que deſſus. Signé MOUTON, Préſident.